

BULLETIN DE RÉSERVATION POUR LE SÉJOUR DE DANSE COUNTRY

du lundi 18 au samedi 23 avril 2022

au Village Vacances « La Châtaigneraie », à Maurs (Cantal)



Bulletin à compléter et à envoyer, accompagné de vos règlements à : **Country Dance Tour, Fontannes 43500 Jullianges**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à téléphoner au **07.88.22.15.35** ou à nous envoyer un email à **kennylilly@yahoo.fr**

Le règlement s'effectue en 2 chèques à joindre à ce bulletin (ou virement bancaire - *possibilité de régler en Chèques Vacances*) :

1/ L'un au **Village Vacances « La Châtaigneraie »**, d'un montant de 381,56€/participant, auquel il faut rajouter les options choisies (assurance annulation automatiquement incluse dans votre inscription). Il sera encaissé en novembre.

2/ L'autre à **Lilly WEST**, d'un montant de 140 €/stagiaire et 70 €/participant non-stagiaire. Il sera encaissé à l'issue du séjour, **début mai 2022**.

Ce règlement comprend un acompte de 40 € qui ne peut pas être remboursé en cas d'annulation par le participant.

NOM PRENOM	ADRESSE EMAIL et NUMERO DE TELEPHONE	SIGNATURE OBLIGATOIRE Autorisation Droit à l'Image et Port du Masque *	CHOIX DU SEJOUR		OPTIONS FACULTATIVES		TOTAL PENSION COMPLÈTE
			Stagiaire 140 € ou Non-Stagiaire 70 € <i>Chèque(s) à joindre à l'ordre de Lilly WEST</i>	Pension Complète 381,56 €	Arrivée dimanche 17 avril 66,86 €	Chambre Individuelle 10€/nuit/pers. ou je partage ma chambre avec :	<i>Chèque(s) à joindre à l'ordre de La Châtaigneraie</i> Somme des 3 dernières colonnes (381,56€ + options)
				381,56 €			

* 1/ En participant à ce séjour, j'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, sur supports électroniques et sans limitation de durée dans le cadre du séjour. Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice. Signature du responsable dans le cas d'une personne mineure ou sous tutelle.

2/ Vu l'évolution de la pandémie de CoViD-19, le port du masque sera peut-être obligatoire en dansant (couvrant le nez et la bouche, visières non acceptées). Je m'engage à respecter les consignes.